BELAL'ETRANGER_239:BELAL'ETRANGER_218 8/07/08 13:23 Page 3

INSTITUTIONS

Les Irlandais disent "non" au traité de Lisbonne, l'Europe en crise

Les Irlandais ont dit "non" à une large majorité au traité européen de Lisbonne, plongeant le 13 juin l'Europe dans une nouvelle crise, trois ans après le rejet de la Constitution par les Français et Néerlandais en 2005.
Selon les résultats officiels définitifs, le non l'a emporté avec 53,4% des voix, contre 46,6% de "oui". Un peu plus de trois millions d'électeurs étaient appelés à voter lors du seul référendum organisé sur le traité de Lisbonne en Europe. Les 26 autres Etats-membres de l'UE ont opté pour une ratification par la voie parlementaire, ce que 18 capitales ont déjà fait. Le rejet du traité par une île comptant 4,2 millions d'habitants, soit moins de 1% des 495 millions d'Européens, n'est pas sans rappeler le "non" opposé à la Constitution européenne en 2005 par la France et les Pays-Bas, ainsi que par les Irlandais en 2001 au traité de Nice. Le traité doit être ratifié dans l'ensemble des 27 pays de l'UE pour entrer en vigueur. *(www.belga.be)*

Energie: la Commission européenne cite la Belgique devant la CEJ

La Commission européenne a décidé le 5 juin de citer la Belgique devant la Cour européenne de Justice (CEJ) pour transposition non-conforme dans son droit national de deux directives européennes de 2003 relatives au marché du gaz et de l'électricité.
"La Commission européenne poursuit son action visant à vérifier que la transposition des directives électricité et gaz soit correctement effectuée dans les lois nationales afin de réaliser un véritable marché compétitif de l'énergie en Europe", indique l'exécutif européen cité dans un communiqué. Ces deux textes balisent notamment la désignation de gestionnaires de réseaux de distribution dans le domaine gazier et de l'électricité, ainsi que les conditions d'accès aux réseaux de distribution. La citation de la Belgique devant la Cour de Luxembourg intervient un mois après celles de la Suède et de la Grèce pour les mêmes motifs. *(http://curia.europa.eu)*

ÉCONOMIE & SOCIÉTÉ

Zone euro: L'inflation atteint 4,0% en juin

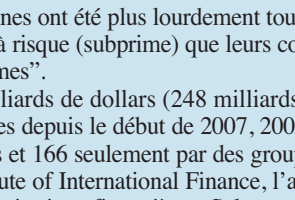

Le taux d'inflation annuel de la zone euro atteindrait un nouveau record en juin, 4,0%, selon une estimation rapide publiée le 30 juin par Eurostat.
En mai, l'inflation avait déjà atteint 3,7%, un niveau inédit depuis la création de la monnaie unique. Les estimations rapides sont publiées à la fin de chaque mois par l'office européen de statistique. Elles sont généralement exactes, mais doivent être confirmées ultérieurement, en l'occurrence le 16 juillet. Elles n'offrent pas de ventilation nationale des données. A 4,0%, l'inflation est très supérieure à l'objectif d'"inférieur, mais proche de 2%" que s'assigne la Banque centrale européenne (BCE). Celle-ci devrait d'ailleurs, selon les analystes, relever d'un quart de point son principal taux directeur, à 4,25%, lors de sa prochaine réunion, prévue le 3 juillet à Francfort. Mais l'idée d'un relèvement des taux est controversée, alors que l'inflation se couple à de nouveaux signes inquiétants de ralentissement économique. En Espagne, dont la croissance ralentit rapidement, et en France, des responsables politiques mais aussi des économistes ont émis des doutes sur la pertinence de remonter les taux. La ministre française de l'Economie Christine Lagarde s'est déclarée "pas convaincue de l'opportunité d'augmenter de manière significative" l'écart entre les taux d'intérêt américains, qui sont à 2%, et européens, alors que "aujourd'hui on a un gros déséquilibre".
(http://epp.eurostat.ec.europa.eu)

Inflation belge la plus forte de l'eurozone

Le taux d'inflation annuel de la zone euro a atteint en mai 3,7 pc, contre 3,3 pc en avril. En Belgique, ce chiffre a atteint 5,1 pc en mai, contre 4,1 pc un mois auparavant, soit la plus forte inflation de l'eurozone, après la Slovénie (6,2 pc), révèle l'Office européen de statistiques, Eurostat.
Les principales composantes présentant les taux annuels les plus élevés dans l'eurozone en mai 2008 ont été les produits alimentaires (6,4 pc), les transports (5,9 pc) et le logement (5,7 pc), tandis que les taux annuels les plus faibles ont été observés pour les communications (-1,7 pc), les loisirs et la culture (0,1 pc) ainsi que les articles d'habillement (0,7 pc). *(http://epp.eurostat.ec.europa.eu)*

Subprime: banques européennes plus touchées

Les banques européennes ont été plus lourdement touchées par la crise des crédits hypothécaires à risque (subprime) que leurs consoeurs américaines, selon le "Financial Times".
Ainsi, sur les 387 milliards de dollars (248 milliards d'euros) perdus par l'ensemble des banques depuis le début de 2007, 200 l'ont été par des établissements européens et 166 seulement par des groupes américains, selon des chiffres de l'Institute of International Finance, l'association internationale regroupant les institutions financières. Selon cette dernière, bien que l'origine de la crise se trouve aux Etats-Unis, les banques américaines ont mieux tiré leur épingle du jeu car, au cours des dernières années, elles avaient réussi à revendre à des groupes européens leurs crédits à risque. *(www.iif.com)*

Les appels mobiles d'un pays hors UE se font bien plus coûteux

Sous la pression de la Commission, le roaming au sein de l'UE est devenu meilleur marché. Les opérateurs mobiles européens compensent cependant leurs pertes par des tarifs sensiblement plus élevés en cas d'appel d'un pays n'appartenant pas à l'UE.
Grâce aux SMS reçus aux frontières, vous savez désormais qu'appeler de l'étranger est devenu meilleur marché. Les opérateurs ne l'ont cependant pas fait de gaieté de coeur; en effet, c'est sous la pression constante de la Commission Européenne qu'ils se sont vus obligés d'abaisser les tarifs de roaming au sein de l'UE. Depuis juin de l'année dernière, il nous en coûte en moyenne cinquante cents en moins par minute par rapport au prix de naguère, le fameux tarif euro. Toutefois, cette opération était loin d'être blanche pour les opérateurs qui compensent comme ils peuvent. En effet, la baisse de tarif n'a pas induit une augmentation proportionnelle du trafic et d'autres recettes sont dès lors nécessaires. Ils ont donc, si l'on en croit une comparaison d'Informa Telecoms & Media, fortement augmenté le prix des appels en dehors de l'UE.
Un Italien qui appelle chez lui depuis la Russie paie aujourd'hui 4,58 euros au lieu de 3,67. Un mobilophoniste allemand paie maintenant 163% de plus pour appeler sa famille depuis l'Afrique.
Informa explique encore avoir tenu compte du fait que certains opérateurs augmentent leurs tarifs alors même qu'ils négocient des tarifs globaux inférieurs depuis l'étranger. *(www.informatm.com)*

EMPLOI

L'UE n'atteindra pas l'objectif d'emploi 2010

L'Union européenne n'atteindra pas ses objectifs de taux d'emploi de 70 pc d'ici 2010, définis en 2000 à Lisbonne, selon le Steupunt Werkgelegenheid en Sociale Economie de l'université de Louvain (KUL). La Flandre atteindra un taux d'emploi de 67 pc en 2010 contre moins de 60 pc pour la Wallonie et Bruxelles.
Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). *(www.steunpuntwav.be)*

Le Belge plus satisfait de son boulot que ses voisins

Avec un total de 81% des salariés belges qui se déclarent satisfaits de leur situation professionnelle, le Belge nourrit davantage de satisfaction par rapport à son travail que l'ensemble de ses voisins européens, selon le 3ème "baromètre du bien-être et de la motivation au travail" réalisé par le groupe Accor Services.
Le taux de satisfaction des salariés belges est d'autant plus singulier que "dans l'ensemble des pays européens inclus dans l'enquête, le taux de satisfaction ne dépasse pas la barre des 65%" et que la satisfaction au travail "tend plutôt à s'effriter dans plusieurs pays européens" comme la France et l'Italie, indique le baromètre publié par Accor Services. Afin d'expliquer ce haut niveau de satisfaction, Accor Services identifie "quatre piliers de la satisfaction des salariés". Les salariés belges sont ainsi particulièrement satisfaits de la qualité de vie et de l'intérêt de leur travail, de la reconnaissance et de l'implication au travail, de la formation et du développement des compétences et enfin de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. *(www.accorservices.com)*